

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00191
Numéro SIREN : 882 013 279
Nom ou dénomination : FLEXO

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002398

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE GRASSE**

A2020/002398

Dénomination : FLEXO
Adresse : 535 Route des Lucioles Les Aqueducs 06560 VALBONNE
N° de gestion : 2020B00191
N° d'identification : 882013279
N° de dépôt : A2020/002398
Date du dépôt : 21/07/2020
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 17/07/2020 AG



303120

**PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt,

le dix-sept juillet,

LA SOUSSIGNEE :

HGC, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 535, route des Lucioles – Les Aqueducs – 06560 Valbonne – Sophia Antipolis, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 882 008 501 (**l'Associé Unique**), représentée par son président Monsieur Christophe Courtin, dûment habilité à l'effet des présentes,

détenant l'intégralité des 100.000 actions composant le capital de la société **FLEXO**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 535, route des Lucioles – Les Aqueducs – 06560 Valbonne – Sophia Antipolis, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 882 013 279 (la **Société**).

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des statuts à jour de la Société ;
- du texte des décisions proposées à l'Associé Unique ;
- de la lettre de démission de Monsieur Christophe Courtin de ses fonctions de Président de la Société ;

S'EST PRONONCE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission de Monsieur Christophe Courtin de ses fonctions de Président de la Société et nomination de HGC en qualité de nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'Associé Unique reconnaît que les documents et renseignements requis par la loi, les règlements et les statuts de la Société ont été adressés et/ou tenus à sa disposition au siège social dans les délais prévus.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Christophe Courtin de ses fonctions de Président de la Société et nomination de HGC en qualité de nouveau Président

L'Associé unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Christophe Courtin de ses fonctions de Président de la Société avec effet à la date des présentes décisions,

prend acte de la démission de Monsieur Christophe Courtin de ses fonctions de Président de la Société avec effet à la date des présentes décisions et lui donne quitus de sa gestion au titre de son mandat de Président de la Société,

décide de nommer, en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à la date des présentes décisions et pour une durée illimitée, HGC, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 535, route des Lucioles – Les Aqueducs – 06560 Valbonne – Sophia Antipolis, immatriculée au

cc

Registre du commerce et des sociétés de grasse sous le numéro 882 008 501,

décide que HGC ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de Président de la Société,

constate que HGC a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société dans l'hypothèse où elle serait nommée en cette qualité et qu'elle n'était soumise à aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.

HGC

Les Aqueques
535, route des Lucioles
06560 Sophia - Antipolis

Siret: 882 008 501 00018

HGC

représentée par Christophe Courtin